



# **PROCESSUS OUVERT D'ÉLABORATION DES POLITIQUES DE 2026**

---

**Plénière**

# Processus ouvert d'élaboration des politiques de 2026

Le Parti libéral ne pourrait rayonner, grandir et innover sans les idées des Canadiens et des Canadiennes, et ce moment est particulièrement déterminant pour améliorer notre avenir.

C'est pourquoi le Parti libéral du Canada a lancé le processus d'élaboration des politiques émanant de la base le plus ouvert et le plus accessible sur la scène politique fédérale.

Vingt-quatre résolutions de politiques soumises par des libéraux inscrits et priorisées lors des périodes de commentaires et de priorisation régionales, provinciales et nationales seront présentées au congrès national.

**Une résolution n'est pas considérée comme une politique officielle du parti tant qu'elle n'a pas obtenu un appui majoritaire lors de la séance plénière sur les politiques du Congrès national.**

## **Résolutions de politiques**

**59284** – REMÉDIER À LA PÉNURIE DE PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ AU CANADA EN RECONNAISSANT LEURS TITRES DE COMPÉTENCES ÉTRANGERS

**48052** – APPLIQUER LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ FACE À LA PRIVATISATION : DÉFENDRE LES SOINS DE SANTÉ UNIVERSELS

**71261** – DES SOINS DE SANTÉ POUR TOUS LES CANADIENS : VERS UNE RESTRUCTURATION DU SYSTÈME DE SOINS DE SANTÉ À LA MESURE DU 21E SIÈCLE

**46067** – DÉVELOPPER LA CAPACITÉ DE FORMATION DE MÉDECINS POUR RÉSOUDRE LA CRISE DES SOINS DE SANTÉ AU CANADA

**10220** – VIEILLIR CHEZ SOI : LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS

**70027** – UN SYSTÈME DE SANTÉ À L'IMAGE D'UN CANADA FORT

**74312** – PROTÉGER LES JEUNES CANADIENS CONTRE LES DANGERS DES MÉDIAS SOCIAUX

**70049** – ÉQUITÉ FISCALE POUR LES AÎNÉS CÉLIBATAIRES

**60186** – RÉOLUTION POUR MAJORER ET INDEXER LA DÉDUCTION POUR LES HABITANTS DE RÉGIONS ÉLOIGNÉES

**24360** – RESTREINDRE L'ACCÈS À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET AUX ROBOTS CONVERSATIONNELS POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

**47189** – SUPPRESSION DE L'OBLIGATION DE VISA POUR LES CITOYENNES ET CITOYENS UKRAINIENS

**48085** – PROTÉGER LE DROIT AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA DES CANADIENS

**73438** – AMÉLIORER LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE CANADIENS ET L'INDUSTRIE PRIVÉE

**35198** – ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE NATIONALE SUR LE SERVICE FERROVIAIRE VOYAGEURS

**13304** – CORRIDOR FERROVIAIRE DES MARITIMES

**46014** – LOI CANADIENNE SUR LA GOUVERNANCE ET LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

**74292** – ÉLEVER LES MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU RANG DE PROJET D'INTÉRÊT

NATIONAL

**12212**- ÉLARGIR ET DIVERSIFIER LES RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

**35356** - RÉFORME ÉLECTORALE 50 PLUS 1

**35158** - PROTÉGER ET RENFORCER LA DÉMOCRATIE CANADIENNE

**59428**- RESTREINDRE L'UTILISATION DE LA DISPOSITION DE DÉROGATION

**71101** - RÉFORME ÉLECTORALE - PASSAGE À UN SYSTÈME DE REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

**47226** - COMBATTRE LA DÉSINFORMATION ET LA MÉSINFORMATION

**72036** - AFFIRMER LA RECONNAISSANCE DES DROITS AUTOCHTONES ET FAIRE AVANCER LA RÉCONCILIATION

## **59284 – REMÉDIER À LA PÉNURIE DE PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ AU CANADA EN RECONNAISSANT LEURS TITRES DE COMPÉTENCES ÉTRANGERS**

**Groupe de parrainage :** Parti libéral du Canada (Colombie-Britannique)

**ATTENDU QUE** le Canada s'attend à être à court de 78 000 médecins d'ici 2031 et de 117 600 infirmières d'ici 2030; [1]

**ATTENDU QUE** le Canada a décidé d'accorder la priorité aux résidents permanents qui ont de l'expérience dans les soins de santé; [2]

**ATTENDU QUE** seulement 58 % des professionnels de la santé diplômés à l'étranger qui vivent au Canada travaillent dans le secteur de la santé; [3]

**IL EST RÉSOLU** que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- Collaborer avec les provinces et les territoires pour veiller à ce que leurs organes directeurs traitent les demandes de reconnaissance des titres de compétences étrangers dans des délais raisonnables;
- Veiller à ce que des occasions de reconnaissance des titres de compétences étrangers et de formations relais soient offertes à tous les nouveaux arrivants admis en leur qualité de professionnels de la santé sans qu'un fardeau financier important leur soit imposé;
- Favoriser la coopération bilatérale et internationale en vue d'élaborer un processus de qualification normalisé qui réduit le fardeau administratif en matière de reconnaissance des titres de compétences étrangers;
- Évaluer la faisabilité et l'opportunité de demander aux professionnels de la santé formés à l'étranger de procéder à la reconnaissance de leurs titres de compétences étrangers et de suivre des formations relais dans leur pays d'origine pour qu'ils soient agréés et prêts à travailler à leur arrivée au Canada.

**Auteur:** Fletcher, Kory

### **RÉFÉRENCES**

[1]<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2024/07/appuyer-les-travailleuses-et-les-travailleurs-de-la-sante-par-lamelioration-de-la-recherche-de-la-planification-et-des-donnees-concernant-leffectif0.html>

[2]<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2025/02/le-canada-annonce-des-tirages-au-sort-par-categorie-pour-entree-express-2025-et-en-prevoit-dautres-pour-les-personnes-se-trouvant-au-canada-afin-de.html>

[3]<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2023008/article/00004-fra.htm>

## **48052 – APPLIQUER LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ FACE À LA PRIVATISATION : DÉFENDRE LES SOINS DE SANTÉ UNIVERSELS**

**Groupe de parrainage :** Parti libéral du Canada (Alberta)

**ATTENDU QUE** les gouvernements provinciaux recourent de plus en plus à des fournisseurs privés pour des chirurgies et des diagnostics plus coûteux, détournant des transferts fédéraux pour la santé du système public; [1]

**ATTENDU QUE** certains Canadiens doivent payer de leur poche des services médicaux qui sont assurables en vertu de la Loi canadienne sur la santé, ce qui mine le principe de l'accès universel; [2]

**ATTENDU QUE** les salles d'opération des hôpitaux restent sous-utilisées alors que des infirmières et des anesthésistes passent ou sont orientés vers des cliniques privées, ce qui aggrave les temps d'attente en chirurgie; [3]

**ATTENDU QUE** selon le paragraphe 12(1) de la Loi canadienne sur la santé, les provinces doivent négocier les prix des services avec des organismes professionnels reconnus, et non avec des fournisseurs individuels ou des cliniques à but lucratif; [4]

**ATTENDU QUE** le passage de l'Alberta de la prestation publique à la prestation privée de services en soins de santé établit un précédent qui normalise des modèles à but lucratif au Canada, minant les soins de santé universels et l'accès égal à des services de santé et services hospitaliers essentiels; [5]

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada :

- de charger le ministre de la Santé d'entamer des consultations officielles avec les ministres provinciaux de la Santé au sujet du recours à des services de chirurgie, services de diagnostic et services hospitaliers à but lucratif et des répercussions sur l'accessibilité et les temps d'attente;
- de prévoir des incitatifs à la production de rapports provinciaux annuels standardisés et fondés sur des données probantes au sujet du recours au secteur privé, aux coûts connexes pour le contribuable et aux effets sur l'accessibilité des services visés par la Loi canadienne sur la santé;
- de revoir la Loi canadienne sur la santé en vue de modifications pour renforcer les soins de santé universels partout au Canada.

**Autrice:** Hluchowecky, Laryssa

### **RÉFÉRENCES**

[1] Longhurst, Andrew. « Operation Profit: Private Surgical Contracts Deliver Higher Costs and Longer Waits ». Edmonton : Parkland Institute, 26 mars 2025.  
[https://www.parklandinstitute.ca/operation\\_profit](https://www.parklandinstitute.ca/operation_profit)

[2] Gouvernement du Canada. Loi canadienne sur la santé : Rapport annuel 2023-2024 Ottawa : Santé Canada, 2024.  
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/systeme-et-services-sante/loi-canadienne-sante-rapport-annuel-2023-2024.html>

[3] Friends of Medicare. « Data Shows Privatization Has Reduced Surgical Capacity in Our Hospitals ». Edmonton : Friends of Medicare, 2024.

[https://www.friendsofmedicare.org/data\\_shows\\_privatization\\_has\\_reduced\\_surgical\\_capacity\\_in\\_our\\_hospitals](https://www.friendsofmedicare.org/data_shows_privatization_has_reduced_surgical_capacity_in_our_hospitals)

[4] Ministère de la Justice (Canada). Loi canadienne sur la santé : Aperçu et options. Ottawa : Gouvernement du Canada, 1999. <https://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/CIR/944-f.htm>

[5] Coalition ontarienne de la santé. « Myth Buster: 10 Big Myths about Health Care Privatization ». Toronto : Coalition ontarienne de la santé, 2025. <https://www.ontariohealthcoalition.ca/index.php/myth-buster-10-big-myths-about-health-care-privatization/>

## **71261 – DES SOINS DE SANTÉ POUR TOUS LES CANADIENS : VERS UNE RESTRUCTURATION DU SYSTÈME DE SOINS DE SANTÉ À LA MESURE DU 21<sup>E</sup> SIÈCLE**

**Groupe de parrainage :** Commission libérale féminine nationale

**ATTENDU QU'**au Canada, les deux niveaux d'accès aux soins de santé empêchent six millions et demi d'adultes canadiens d'accéder aux soins primaires; [1]

**ATTENDU QUE** la Loi canadienne sur la santé (1984) n'a pas évolué parallèlement aux changements opérés dans le système de soins de santé puisqu'elle ne garantit une couverture d'assurance que pour les soins fournis soit en milieu hospitalier, soit par les médecins (les infirmiers praticiens, les pharmaciens et les sage-femmes seront également inclus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026); [2]

**ATTENDU QUE** la plupart des soins de santé doivent être dispensés au sein de la communauté et que de nombreux services de soins de santé peuvent être fournis par d'autres professionnels de la santé; [3]

**ATTENDU QU'**il a été prouvé à maintes reprises que les pays qui bénéficient de systèmes de soins de santé primaires efficaces obtiennent les meilleurs résultats pour leur population, et ce, au coût le plus abordable et d'une manière à la fois équitable et accessible; [4]

**ATTENDU QUE**, dans l'ouvrage qu'elle a publié récemment, intitulé *Healthcare for All (2024)*, Jane Philpott, M.D. et ancienne ministre de la Santé, décrit une approche holistique visant à atteindre l'objectif de fournir un « centre de soins de santé primaires » à l'ensemble des Canadiennes et Canadiens en l'espace de dix ans;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada :

- à jouer un rôle de premier plan dans la restructuration du système de soins de santé au Canada, telle que décrite dans l'ouvrage de Jane Philpott intitulé *Healthcare For All*, notamment en présentant un projet de loi fédéral qui pourrait s'intituler *Loi canadienne sur les soins primaires*, en usant de son pouvoir d'application des ressources pour lier une partie du Transfert canadien en matière de santé – ou tout autre transfert – aux soins primaires dans le but de fournir à tous les Canadiens un accès aux soins primaires qui soit authentique et universel, et ce, d'ici dix ans.

**Autrice:** Quinn, Judith

### **RÉFÉRENCES**

[1] KIRAN, Tara. "We need Bold reform to fix family health care; Access to local support should be guaranteed. One possible solution: Expand team-based aid from medical professionals." (Nous avons besoin d'une réforme audacieuse pour régler le problème des soins de santé familiaux. L'accès à un soutien local devrait être garanti. Une solution à envisager : élargir le soutien apporté par les équipes de professionnels de la santé.), *The Globe & Mail*, Toronto, Canada, 2023, page A13-A13.

[2] <https://www.cbc.ca/news/politics/provincial-health-plans-nurse-practitioners-1.7428343>

[3] PHILPOTT, Jane. "Healthcare for All: A Doctor's Prescription For A Healthier Canada" (Des soins de santé pour tous : l'ordonnance d'un médecin pour améliorer la santé du Canada), Penguin Random House Canada Limited, 2024, page 22.

[4] STARFIELD, Barbara, et collab., "Contribution of Primary Care to Health Systems and Health" (La contribution des soins primaires à la santé et aux systèmes de santé), *Milbank Quarterly* 83, no 3, 2005, pages 457-502. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1468-0009.2005.00409.x>.

## **46067 – DÉVELOPPER LA CAPACITÉ DE FORMATION DE MÉDECINS POUR RÉSOUDRE LA CRISE DES SOINS DE SANTÉ AU CANADA**

**Groupe de parrainage :** Parti libéral du Canada (Manitoba)

**ATTENDU QUE** le Canada est confronté à une pénurie critique de médecins, que plus de 6,5 millions de Canadiens n'ont pas accès à un médecin de famille et que le Manitoba fait état de l'une des pires pénuries de médecins au pays [1] [4];

**ATTENDU QUE** le Canada forme moins de médecins par personne que la plupart des pays de l'OCDE, n'engendrant que 7,5 diplômés par tranche de 100 000 habitants, alors que la moyenne de l'OCDE se situe à 14,23 diplômés par 100 000 habitants [2];

**ATTENDU QUE** plusieurs décennies de décisions politiques visant à réduire le nombre de places dans les facultés de médecine et les programmes de résidence, comme les coupes du Manitoba qui ont fait passer le nombre de places de 100 à 70 dans les années 1990, ont abouti à une perte de plus de 800 médecins potentiels au Manitoba seulement [2] [3];

**ATTENDU QUE** le nombre limité de places dans les programmes de résidence et les exigences complexes d'obtention d'un permis d'exercice empêchent les médecins formés à l'étranger d'exercer leur profession ici [5];

**ATTENDU QUE** l'épuisement professionnel et les retraites anticipées des médecins aggravent la crise – 47 % des médecins manitobains ont déclaré être en état d'épuisement professionnel et 46 % des médecins manitobains planifient de prendre leur retraite, de quitter la profession ou de réduire leurs heures de travail de façon imminente [4];

**ATTENDU QUE** les provinces rivalisent les unes contre les autres en plus de compétitionner sur la scène internationale pour recruter des médecins au lieu d'investir dans une capacité de formation durable au pays [5];

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- augmenter substantiellement le financement fédéral accordé aux établissements d'enseignement postsecondaire et aux autorités sanitaires pour accroître le nombre de places dans les facultés de médecine et les programmes de résidence partout au Canada;
- élaborer une stratégie nationale visant à mettre la capacité de formation en adéquation avec les besoins prévus en matière de santé de la population;
- réformer le Transfert canadien en matière de santé pour y inclure un financement conditionnel lié à des augmentations quantifiables de la capacité de formation de médecins;
- collaborer avec les provinces pour simplifier les programmes de résidence et l'octroi de permis d'exercice pour les médecins formés à l'étranger qui souhaitent exercer au Canada.

**Auteur:** Comité des politiques de l'ADC de Winnipeg-Sud

### **RÉFÉRENCES**

[1] Association médicale canadienne. « Pourquoi les médecins de famille sont si difficiles à trouver? » En ligne : <https://www.cma.ca/fr/tellement-sante/pourquoi-medecins-famille-sont-si-difficiles-trouver>

[2] Gouvernement du Canada (2025). « Les soins offerts aux Canadiens : l'avenir de l'effectif en santé au Canada : étude sur l'éducation, la formation et la répartition de l'effectif en santé au Canada (sommaire) » En ligne :

<https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/services/health-care-system/health-human-resources/workforce-education-training-distribution-study/etude-education-formation-repartition-effectif.pdf>

[3] Kitching, C. (15 septembre 2023). « Prescription for dysfunction », Winnipeg Free Press.

[4] Doctors Manitoba (17 octobre 2024). « Solving doctor shortage starts with retention » En ligne :

<https://doctorsmanitoba.ca/news/solving-doctor-shortage-starts-with-retention>

[5] Comité permanent de la santé (mars 2023). « Venir à bout de la crise des effectifs du secteur de la santé au Canada » (44e législature, 1re session), Sean Casey, président.

## **10220 – VIEILLIR CHEZ SOI : LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS**

**Groupe de parrainage :** Parti libéral du Canada (Terre-Neuve-et-Labrador)

**ATTENDU QUE** la population canadienne vieillit, qu'il est devenu essentiel d'aider les personnes âgées à rester chez elles en toute sécurité et dans le confort, et que les municipalités sont les mieux placées pour diriger cet effort, car elles comprennent les besoins locaux et peuvent élaborer des programmes et des services ciblés;

**ATTENDU QUE** le leadership municipal en matière de vieillissement à domicile favorise :

- la mise en place de services de prévention et de soutien à l'échelle locale;
- l'amélioration de l'accessibilité et des infrastructures;
- la mise en place de programmes communautaires adaptés;
- la réduction de l'isolement social et le renforcement de l'engagement intergénérationnel;
- l'établissement de partenariats et la coordination de la prestation des services;

**ATTENDU QUE** les priorités visant à renforcer les stratégies de vieillissement à domicile exigent que les municipalités :

- offrent des mesures d'aide à l'accession à la propriété, telles que des adaptations de logement, des réparations et des allègements hypothécaires;
- élargissent les services de santé en milieu rural grâce à de nouvelles équipes de soins de santé et à de nouveaux programmes d'accès;
- améliorent les mesures de soutien communautaire, notamment le transport, l'inclusion numérique et les initiatives environnementales, telles que le déneigement;

**ATTENDU QUE** les aînés, par l'intermédiaire de leur équipe communautaire locale, peuvent être assurés de bénéficier :

- d'un accès à des spécialistes en soins de santé;
- d'un traitement dans le cadre d'un continuum de soins;
- d'un accès à des soins de longue durée dans un environnement approprié à domicile;
- d'un soutien pratique pour vieillir chez eux;
- d'organismes communautaires de soutien aux aînés;
- des dossiers électroniques complets d'un large éventail de professionnels de la santé afin de faciliter et d'améliorer la rentabilité des services de santé en personne et en ligne.

**ATTENDU QUE** la gouvernance collaborative nécessite une coordination entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et les administrations municipales, ainsi qu'avec les organismes communautaires;

**ATTENDU QUE** l'intégration des systèmes de santé et des systèmes municipaux et communautaires nécessite la mise en œuvre d'un cadre global pour le vieillissement chez soi, avec un financement approprié provenant de sources fédérales et provinciales.

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- favoriser l'inclusion des principes du vieillissement chez soi dans les plans municipaux, le zonage, les transports, les loisirs, les systèmes alimentaires et les stratégies de logement;
- permettre aux personnes âgées de vieillir dans la dignité, l'indépendance et la sécurité grâce à l'intégration de ces principes dans la planification et la gouvernance municipales;
- soutenir et promouvoir la mise en place de services de soins de santé appropriés au niveau municipal pour les personnes souhaitant vieillir chez elles.

**Auteur:** Vink, Jerry

## 70027 – UN SYSTÈME DE SANTÉ À L'IMAGE D'UN CANADA FORT

**Groupes de parrainage :** Commission libérale des aînés et Parti libéral du Canada (Alberta)

**ATTENDU QUE** des soins de santé universels renforcent l'économie et que la baisse des coûts de santé rend les travailleurs canadiens plus compétitifs à l'échelle mondiale, en particulier par rapport aux États-Unis [1];

**ATTENDU QUE** le Canada obtient de bons résultats en matière d'espérance de vie et de soins d'urgence, mais qu'il est à la traîne par rapport à la plupart des pays comparables en ce qui concerne les délais d'attente, l'accès, l'efficacité et les coûts;

**ATTENDU QUE** les délais d'attente pour consulter un médecin de famille ou pour recevoir des traitements spécialisés ont augmenté de 208 %, passant de 9 semaines à 30 semaines entre 1993 et 2024;

**ATTENDU QUE** la Loi canadienne sur la santé (LCS) de 1984, qui promettait aux Canadiens un accès raisonnable et gratuit aux services hospitaliers et médicaux nécessaires (mais dont les principes sont sujets à interprétation), n'a pas tenu ses promesses, ce qui a entraîné de longs délais d'attente, des souffrances et un nombre excessif de décès qui auraient pu être évités [2] [3];

**ATTENDU QUE** les coûts de la réduction de la participation au marché du travail et de la baisse de la productivité sont estimés à 64 milliards de dollars par an en perte de produit intérieur brut;

**ATTENDU QUE** des experts demandent la modernisation de la LCS pour assurer la durabilité, et préserver l'équité et l'universalité [2] [3];

**ATTENDU QUE** les Canadiens classent l'accès aux soins de santé parmi leurs principales préoccupations nationales et qu'ils sont de plus en plus inquiets au sujet des services payés par le secteur privé;

**ATTENDU QUE** le Parti libéral accorde depuis longtemps la priorité à l'universalité, à la rapidité des soins, aux normes nationales, au suivi continu du rendement et à la responsabilité;

**ATTENDU QU'**une transformation axée sur les données pour remplacer les systèmes obsolètes par des modèles novateurs, connectés numériquement et centrés sur les patients peut renforcer les soins partout au Canada [4] [5].

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- moderniser la Loi canadienne sur la santé selon la réalité du XXI<sup>e</sup> siècle, en établissant des normes nationales claires et mesurables pour un accès équitable et des prestations uniformes, en s'inspirant des modèles d'autres pays dotés d'un système de soins universel [4];
- convoquer une équipe d'experts fédéraux et provinciaux du système de santé afin d'élaborer des normes nationales pour la prestation en temps opportun des services de diagnostic et des traitements;
- exiger des rapports accessibles au public sur le rendement par rapport à ces normes, y compris des plans propres à la province ou au territoire de résidence, ainsi que des mesures correctives lorsqu'ils ne sont pas respectés;

- promouvoir la santé numérique, l'innovation et les technologies émergentes (y compris l'IA) afin d'améliorer l'efficacité et la durabilité et de réduire la charge administrative qui afin d'améliorer l'efficacité et la durabilité, et de réduire le fardeau administratif qui nuit aux soins aux patients;
- encourager un système pancanadien d'octroi de licences et de reconnaissance mutuelle des titres professionnels, y compris la reconnaissance normalisée des qualifications professionnelles acquises à l'étranger [5];
- collaborer avec les provinces et les territoires pour réduire les obstacles interprovinciaux, ainsi que pour préserver et renforcer les soins de santé universels comme fondement de l'économie canadienne.

**Auteurs:** Williamson, Hilary, Towns, Cal, Towns Maureen, Lafreniere-Davis, Nicole, Tevaarwerk, Gerald, Conrad, Joan & Meros, Eva

## RÉFÉRENCES

[1] The Economic Benefits of Canada's Public Health Care System

<https://centreforfuturework.ca/open-letter-calling-attention-to-the-importance-of-public-health-care-to-canadas-economy/>

[2] Tevaarwerk, GJM. PREMIS. Failing health care in Canada is the result of an outdated operating model. BCMJ 1925:67(7) December 2025

[3] Only a Revolution Will Solve Canada's Healthcare Crisis

<https://thefutureeconomy.ca/op-eds/only-a-revolution-will-solve-canadas-healthcare-crisis/>

[4] The Canada Health Act is 40. Does it need updating, or do we need a fresh start?

<https://www.theglobeandmail.com/opinion/article-the-canada-health-act-is-40-does-it-need-updating-or-do-we-need-a/>

[5] Pan-Canadian Registration and Licensure of Health Professionals

<https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC9467269/C9467269/>

## **74312– PROTÉGER LES JEUNES CANADIENS CONTRE LES DANGERS DES MÉDIAS SOCIAUX**

**Groupes de parrainage :** Caucus nationale, Parti libéral du Canada (Québec)

**ATTENDU QUE** les jeunes Canadiens âgés de 11 à 17 ans passent plus de trois heures par jour sur les plateformes de médias sociaux (les « plateformes ») et que des études établissent un lien entre cette utilisation et une augmentation de la détresse psychologique, de l'anxiété et des troubles du sommeil;

**ATTENDU QUE** les jeunes sont exposés à des risques en ligne, notamment la cyberintimidation, l'extorsion, le partage non consenti d'images, les contenus haineux et les fonctionnalités addictives qui nuisent à leur santé mentale;

**ATTENDU QUE** l'Australie a adopté une loi rigoureuse qui fixe à 16 ans l'âge minimum pour créer des comptes de médias sociaux et qui impose aux plateformes des obligations en matière de vérification de l'âge, de vie privée et de sécurité;

**ATTENDU QUE** les meilleures pratiques internationales exigent des plateformes qu'elles empêchent la création de comptes par des utilisateurs n'ayant pas l'âge minimum requis et qu'elles limitent les fonctionnalités nuisibles, les images hypertruquées (deepfake) et les interactions en ligne dangereuses;

**ATTENDU QUE** le projet de loi C-63 du Canada traite de certains préjudices en ligne, mais ne fixe pas d'âge minimum pour la création de comptes de médias sociaux;

**IL EST RÉSOLU** que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- fixer à 16 ans l'âge minimum pour créer des comptes de médias sociaux, et imposer aux plateformes l'obligation d'empêcher les utilisateurs n'ayant pas l'âge minimum requis de posséder des comptes;
- établir un cadre réglementaire exigeant des plateformes qu'elles utilisent des outils efficaces de vérification de l'âge, qu'elles se conforment aux normes en matière de sécurité et de vie privée, qu'elles éliminent les fonctionnalités nuisibles ou addictives, qu'elles protègent les mineurs contre les interactions en ligne dangereuses et qu'elles préviennent et suppriment les images hypertruquées ou synthétiques de personnes non consentantes;
- conférer au gouvernement le pouvoir de définir et de mettre à jour la liste des plateformes concernées, en se concentrant sur celles qui présentent les risques les plus élevés pour les jeunes;
- créer un organisme de sécurité numérique chargé de contrôler la conformité, de mener des vérifications, d'émettre des avis et d'appliquer des sanctions;
- accorder un délai raisonnable à l'industrie pour se préparer adéquatement;
- investir dans la culture numérique et le soutien à la santé mentale des jeunes;
- exiger un examen dans les deux ans suivant la mise en oeuvre des nouvelles mesures législatives.

**Auteurs:** Bendayan, Rachel

## 70049–ÉQUITÉ FISCALE POUR LES ÂÎNÉS CÉLIBATAIRES

Groupe de parrainage : Commission des aînés libéraux

**ATTENDU QUE** les aînés célibataires (jamais mariés, veufs ou divorcés) paient des impôts sur le revenu nettement plus élevés que les couples d'aînés ayant un revenu équivalent (par exemple, pour l'année d'imposition 2024, un aîné célibataire dont le revenu se situe entre 30 000 \$ et 40 000 \$ paie de 1 200 \$ à 3 400 \$ de plus qu'un couple; à 50 000 \$, environ 5 000 \$ de plus; et à 70 000 \$, environ 7 000 \$ de plus); [1]

**ATTENDU QUE** les aînés célibataires assument bon nombre des mêmes dépenses non discrétionnaires que les couples, notamment le loyer, l'hypothèque, les impôts fonciers, les services de télécommunications et les assurances; [2]

**ATTENDU QUE** tout aîné en couple deviendra un aîné célibataire en cas de décès du conjoint ou de divorce;

**ATTENDU QUE** le fractionnement du revenu de pension avantage les aînés en couple - un avantage dont les aînés célibataires ne peuvent pas bénéficier; [3]

**ATTENDU QUE** les crédits d'impôt non remboursables avantagent de manière disproportionnée les aînés en couple par rapport aux aînés célibataires;

**ATTENDU QU'**il n'existe actuellement aucun programme gouvernemental qui vise à remédier à ces Inégalités;

**ATTENDU QUE** le Parti libéral s'est engagé à défendre les valeurs d'équité, d'égalité et d'inclusion;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada :

- reconnaître les aînés célibataires comme un groupe distinct de contribuables qui sont désavantagés en matière d'équité fiscale;
- s'engager à envisager des modifications à la politique fédérale de l'impôt sur le revenu afin de corriger les disparités en équité fiscale entre les aînés célibataires et les aînés en couple.

**Autrices:** Bryan, Sheila & Brown, Elizabeth

### RÉFÉRENCES

[1] Les calculs fiscaux sont inclus dans le mémoire prébudgétaire de 2025 présenté par Single Seniors for Tax Fairness (SingleSeniorsForTaxFairness-e.pdf);

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/programmes/a-propos-agence-revenu-canada-arc/budgets-gouvernement-federal/montant-personnel-base.html>;

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenu/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-30100-montant-raisson.html>;

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenu/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-31400-montant-revenu-pension.html>

[2] Fractionnement du revenu de pension - Canada.ca

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/fractionnement-revenu-pension.html>

[3] ) Mémoire prébudgétaire de 2025 présenté par Single Seniors for Tax Fairness  
(SingleSeniorsForTaxFairness-e.pdf)

<https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/451/FINA/Brief/BR13579576/br-external/SingleSeniorsForTaxFairness.pdf>

## **60186 – RÉOLUTION POUR MAJORER ET INDEXER LA DÉDUCTION POUR LES HABITANTS DE RÉGIONS ÉLOIGNÉES**

**Groupe de parrainage :** Parti libéral du Canada (Territoires)

**ATTENDU QUE** le coût de la vie dans le Nord est nettement plus élevé que dans les autres régions du Canada, comme en témoigne le fait que les dépenses moyennes des ménages des territoires dépassent les niveaux de revenu, ce qui impose aux résidents un fardeau financier unique;

**ATTENDU QUE** la déduction pour les habitants de régions éloignées a été établie à la fin des années 1980 afin d'alléger certains des coûts pour les résidents des zones nordiques visées par règlement en accordant une déduction fiscale quotidienne, mais que celle-ci n'a pas suivi l'inflation;

**ATTENDU QUE** le montant de base de la déduction pour les habitants de régions éloignées s'est maintenu à 11 \$ par jour depuis la dernière augmentation qui date de 2016, ce qui, selon la Banque du Canada, équivaudrait à environ 13,56 \$ aujourd'hui en raison de l'inflation;

**ATTENDU QU'**un rajustement pour tenir compte de l'inflation ferait en sorte que la déduction continue d'atteindre son objectif, qui consiste à attirer des travailleurs qualifiés dans les régions nordiques et à les maintenir en poste, tout en favorisant l'équité et la stabilité économique;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- indexer la déduction pour les habitants de régions éloignées sur l'inflation afin de mieux refléter les réalités économiques actuelles, et à faire passer le taux quotidien de 11 \$ à 13,56 \$ afin que la déduction pour les habitants de régions éloignées évolue en fonction des conditions économiques changeantes et qu'elle continue de fournir un soutien concret aux personnes qui vivent dans le Nord.

Autrice: Johnston, Kari

## **24360 – RESTREINDRE L'ACCÈS À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET AUX ROBOTS CONVERSATIONNELS POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS**

**Groupe de parrainage :** Parti libéral du Canada (Québec)

**ATTENDU QUE** l'IA et les robots conversationnels ont des effets négatifs sur la santé mentale des enfants et des adolescents canadiens, entraînant directement toute une série de comportements néfastes, et qu'il a été démontré que ces technologies réduisent le désir d'interagir avec les pairs, poussent certains jeunes à participer à des conversations à caractère sexuel et suggèrent même le suicide à des jeunes vulnérables;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- imposer une restriction d'âge (16 ans) pour l'accès à tous les robots conversationnels et autres formes d'interaction avec l'IA susceptibles d'être préjudiciables;
- inclure dans cette restriction toutes les technologies d'IA capables de tenir une conversation ou de fournir des conseils, telles que ChatGPT, Character.AI, Nomi, Replika, Janitor AI et toutes autres plateformes similaires;
- prévoir des exceptions pour les robots conversationnels intégrés aux services à la clientèle d'entreprises légitimes, telles que les compagnies aériennes, les fournisseurs de télécommunications, les commerces de détail et autres, tout en veillant, dans ces cas exceptionnels, à ce que les utilisateurs aient accès à une copie des conversations afin de faciliter le signalement de tout comportement inapproprié de la part des robots conversationnels.

**Auteur :** La Barbera, Steve

## **47189– SUPPRESSION DE L'OBLIGATION DE VISA POUR LES CITOYENNES ET CITOYENS UKRAINIENS**

**Groupe de parrainage :** Parti libéral du Canada (Saskatchewan)

**ATTENDU QUE** le Canada soutient l'immigration ukrainienne depuis plus de 130 ans et qu'il a été le premier pays occidental à reconnaître l'indépendance de l'Ukraine en 1991.

**ATTENDU QUE** les alliés européens du Canada (espace Schengen) ont supprimé l'obligation de visa de court séjour pour les citoyens ukrainiens en 2017 sans que cela n'entraîne de problèmes majeurs en matière de sécurité, y compris après l'invasion à grande échelle de la Russie en 2022.

**ATTENDU QUE** le programme d'autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU) (2022-2024) a accueilli en toute sécurité environ 300 000 visiteurs ukrainiens (sur environ 1 000 000 de visas délivrés), démontrant ainsi que le Canada est en mesure de gérer de manière responsable les arrivées à court terme.

**ATTENDU QUE** le Canada autorise déjà le commerce sans droits de douane avec l'Ukraine dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU) de 2017, mais restreint les voyages d'affaires, culturels et personnels en imposant des exigences en matière de visa.

**ATTENDU QUE** la suppression des visas favoriserait la reconstruction de l'Ukraine, renforcerait les échanges commerciaux bilatéraux, faciliterait les échanges universitaires, sportifs et culturels et contribuerait au regroupement familial.

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- Supprimer l'obligation de visa pour les citoyens ukrainiens qui se rendent au Canada pour des séjours de courte durée (90 jours sur 180), conformément à la pratique des partenaires européens du Canada.
- Cette exemption de visa s'applique uniquement aux détenteurs de passeports biométriques et utilise l'autorisation de voyage électronique (AVE), comme c'est le cas pour les autres partenaires européens du Canada.
- Cette politique réaffirme le leadership et l'engagement moral du Canada à soutenir l'Ukraine et les valeurs démocratiques.

**Auteur:** Reaney, Lee

## **48085– PROTÉGER LE DROIT AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA DES CANADIENS**

**Groupe de parrainage :** Parti libéral du Canada (Alberta)

**ATTENDU QUE** le gouvernement de l'Alberta a proposé de se retirer du Régime de pensions du Canada (RPC), alors que la majorité des Albertains souhaitent y rester [1];

**ATTENDU QUE** le gouvernement de l'Alberta cherche à surmonter l'opposition des citoyens, notamment par l'entremise du comité Alberta Next, avec l'intention de procéder à un référendum sur la question en 2026 [2] [3];

**ATTENDU QUE** les Canadiens et leurs employeurs ont cotisé au RPC au nom des particuliers, ce qui leur donne un sentiment élevé de droit de propriété des cotisations au RPC; **ATTENDU QUE** de nombreux aînés de l'Alberta craignent d'être forcés de quitter la province pour protéger leur Régime de pensions du Canada [4] [5].

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada :

- exiger que toute personne qui reçoit déjà le RPC ait la possibilité de continuer à bénéficier du régime fédéral si des provinces ou territoires créent leur propre régime de retraite et se retirent du RPC;
- exiger que les personnes qui ont cotisé au RPC, mais qui ne s'en sont pas encore retirées aient la possibilité de rester avec le régime fédéral ou de transférer leurs fonds au régime provincial.

**Auteur:** Venne, Scott

### **RÉFÉRENCES**

[1] Kucey, Jaclyn. Global News. 19 juin 2025. 21 months after conducting pension survey, government releases results. <https://globalnews.ca/news/11250781/ucp-cpp-survey-results/>.

[2] Alberta Next: Alberta Pension Plan. (Juillet 2025). <https://youtu.be/khK4olkdLBw>.

[3] Singleton, Dan. The Albertan. 25 mai 2025. Premier Danielle Smith discusses separation, pension plan in Olds town hall-style meeting.

[4] <https://open.alberta.ca/dataset/9f48a39e-85c0-4631-a96a-15fcd51587e6/resource/5e7b8403-92ce-47c6-8c48-2b2f2781579a/download/tbf-written-responses-to-the-alberta-pension-plan-online-survey.pdf>.

[5] Bellefontaine, Michelle. CBC News. 19 juin 2025. Majority of Albertans rejected provincial pension in 2023 survey. <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/majority-of-albertans-rejected-provincial-pension-in-2023-survey-1.7566067>.

## **73438– AMÉLIORER LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE CANADIENS ET L'INDUSTRIE PRIVÉE**

**Groupe de parrainage :** Jeunes libéraux du Canada

**ATTENDU QUE** le budget de 2025 précise que l'amélioration de la productivité est la voie à suivre pour l'économie canadienne;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Canada considère l'accélération de l'innovation et l'adoption de technologies comme des priorités clés de sa nouvelle politique industrielle;

**ATTENDU QUE** des économistes et des chercheurs considèrent le faible transfert de technologies entre les établissements de recherche canadiens et l'industrie comme un facteur qui contribue à la stagnation de la productivité canadienne [1];

**ATTENDU QUE** le transfert de technologies entre les établissements de recherche canadiens et l'industrie privée a pris du retard par rapport à des pays pairs;

**ATTENDU QUE**, en 2022, des universités des États-Unis ont accordé des brevets autorisés à un taux trois fois plus élevé que les universités canadiennes;

**ATTENDU QUE** le Canada dépose le plus faible nombre de demandes de brevets par habitant des pays du G7;

**ATTENDU QUE** le renforcement des liens entre l'industrie privée et la recherche universitaire a le potentiel d'améliorer la productivité nationale et de stimuler les investissements privés dans des initiatives de recherche et développement.

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada de :

- créer une stratégie nationale visant à faire progresser le transfert de technologies entre les établissements de recherche canadiens et l'industrie privée, notamment en :
  - élaborant de nouvelles mesures incitatives qui encouragent les entreprises privées à s'associer à des établissements de recherche canadiens dans le cadre d'initiatives de recherche et développement;
  - mettant sur pied de nouveaux programmes et de nouvelles mesures incitatives récompensant davantage les établissements canadiens qui déposent des demandes de brevets et commercialisent leurs recherches avec succès

**Auteur:** Carley, Ethan

### **RÉFÉRENCES**

[1] <https://itif.org/publications/2024/05/28/untapped-technological-potential-of-canada/>  
<https://macleans.ca/society/keep-canadas-ip-in-canada/>

## **35198– ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE NATIONALE SUR LE SERVICE FERROVIAIRE VOYAGEURS**

**Groupe de parrainage :** Parti libéral du Canada (Ontario)

**ATTENDU QU'**en matière de service ferroviaire voyageurs, de nombreux Canadiens subissent des retards importants, des interruptions de service et des annulations;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Canada s'est déjà engagé à améliorer le service ferroviaire par le biais des avancées réalisées par le projet de ligne voyageurs grande vitesse le long du corridor Toronto-Québec, ce qui montre qu'il reconnaît le chemin de fer en tant qu'élément indispensable des infrastructures de transport futures du Canada;

**ATTENDU QUE,** malgré ces investissements, de nombreuses villes et centres régionaux en Ontario et au Québec demeureront mal desservis par le projet de ligne voyageurs grande vitesse prévu, ce qui engendre des disparités dans les liaisons ferroviaires nationales et limite l'accès de certaines communautés au transport durable;

**ATTENDU QUE** l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des voyages en train peut encourager les Canadiens à délaisser la voiture et l'avion, ce qui réduit considérablement les émissions de gaz à effet de serre et contribue aux engagements pris par le Canada dans l'Accord de Paris;

**ATTENDU QU'**à l'heure actuelle, le Canada accuse un retard par rapport aux pays européens et asiatiques dans l'aménagement de lignes voyageurs grande vitesse et l'électrification de son réseau ferroviaire, ce qui a des effets négatifs sur la compétitivité de notre pays, mais aussi sur la durabilité environnementale; [1]

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada enjoint le gouvernement du Canada :

- d'élaborer une Stratégie nationale sur le service ferroviaire qui :
  - explore la faisabilité de l'ajout de projets de lignes voyageurs à grande vitesse et de réseaux ferroviaires voyageurs régionaux pour améliorer les liaisons nationales;
  - accorde la priorité aux investissements dans les infrastructures ferroviaires vertes, et notamment l'électrification des lignes de chemin de fer et l'adoption de technologies à faibles émissions;
  - permet d'intégrer les futurs projets ferroviaires aux réseaux de transport actuels pour fournir aux Canadiens des moyens de transport accessibles et fiables.

**Auteur:** Carley, Ethan

### **RÉFÉRENCES**

1) Chung, Emily. "Why Canada Is So Far Behind Europe in Electrifying Rail." (Pourquoi le Canada a pris autant de retard en matière d'électrification du réseau ferroviaire par rapport à l'Europe) CBC News. 12 mai 2022. <https://www.cbc.ca/news/science/what-on-earth-canada-trains-europe-electric-1.6450892> (en anglais seulement)

## **13304– Corridor Ferroviaire des Maritimes**

**Groupe de parrainage :** Parti libéral du Canada (Nouveau-Brunswick)

**ATTENDU QUE** les provinces maritimes connaissent une stagnation par rapport aux autres provinces;

**ATTENDU QUE** la crise du logement frappe désormais les Maritimes de plein fouet;

**ATTENDU QUE** notre population est nettement plus rurale et a moins accès aux infrastructures que les autres provinces;

**ATTENDU QUE** le Canada ne sera pas en mesure d'atteindre ses objectifs climatiques; **ATTENDU QUE** les Canadiennes et les Canadiens sont confrontés à une augmentation des coûts, en particulier des loyers, qui ont connu une hausse de 64,2 % dans les villes des Maritimes;

**ATTENDU QUE** nos villes ne sont pas équipées pour gérer la congestion entraînée par la croissance démographique; **ATTENDU QUE** notre économie doit être polyvalente dans un monde de plus en plus chaotique; **IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada :

- créer une nouvelle société d'État qui exploiterait un service ferroviaire régional sur les voies existantes afin de relier les collectivités rurales aux centres urbains, en commençant par Saint-John et Halifax, puis en s'étendant à Sydney, Fredericton et l'Île-du-Prince-Édouard, dans l'objectif de relier les principales collectivités des provinces au moyen d'un réseau électrique;
- fonder des collectivités le long des voies ferrées qui dépendent des énergies vertes pour soutenir la croissance démographique qualifiée, tout en collaborant avec Maisons Canada et les administrations locales pour reclasser et développer les terrains autour des gares ferroviaires;
- mettre en place un processus d'appel d'offres permettant aux entreprises et aux particuliers de soumissionner pour l'acquisition de terrains situés à proximité des gares ferroviaires;
- encourager la propriété autochtone dans les accords fonciers, le cas échéant;
- après avoir augmenté l'offre de logements, relancer des niveaux d'immigration plus élevés afin de soutenir un secteur de la construction plus productif et d'accueillir des migrants en quête de stabilité, en particulier des réfugiés, afin de garantir les droits prévus à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés;
- mettre en place un service de bus pour faciliter l'accès aux futures gares ferroviaires.

**Auteur:** Giboi, Fancisc

## **46014– LOI CANADIENNE SUR LA GOUVERNANCE ET LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

**Groupes de parrainage :** Parti libéral du Canada (Manitoba) et Commission libérale féminine nationale

**ATTENDU QUE** les technologies de l'IA offrent d'importantes possibilités, mais présentent aussi de graves risques, notamment l'érosion de la vie privée, l'exploitation des données, la tarification de la surveillance, une concentration accrue des richesses et du pouvoir, l'aggravation de la crise de l'accessibilité financière et l'exploitation des travailleurs;

**ATTENDU QUE** le Canada n'a pas de législation exhaustive ayant force exécutoire en matière d'IA, alors que des territoires de compétence, comme l'UE, ont adopté des cadres avancés se fondant sur le risque, laissant le Canada dans une situation où il est susceptible de prendre du retard malgré les consultations et la surveillance ministérielle en cours.

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à adopter une loi canadienne sur l'intelligence artificielle s'inspirant de la Loi sur l'intelligence artificielle de l'UE, et à renforcer la surveillance existante en décrétant :

1. Une réglementation fondée sur les risques : Les systèmes d'IA à haut risque (soins de santé, maintien de l'ordre, justice) doivent offrir des garanties en matière de sécurité, d'équité et d'atténuation des préjugés avant le déploiement, avec une surveillance humaine significative, une interprétabilité, des vérifications indépendantes, des mesures de cybersécurité solides, des données représentatives de haute qualité, l'étiquetage clair du contenu généré par l'IA, des mesures de protection de la vie privée mentale et la manipulation éthique non invasive des données cérébrales. Les systèmes à risque limité exigent de la transparence, alors que les systèmes à risque minimal n'ont pas d'obligations supplémentaires.
2. Surveillance et application de la loi : Améliorer le cadre actuel de surveillance de l'IA (y compris toute commission ou commissaire sous autorité ministérielle) avec une véritable indépendance, une représentation provinciale ou territoriale, et un comité scientifique. Représentants du secteur des barreaux lors du vote ou de la vérification (observation seulement). Les tâches comprennent l'application de la loi, la production de rapports parlementaires réguliers sur les tendances et les risques liés à l'IA, des évaluations prioritaires pour la santé, la vie et les services publics, et la promotion de l'interopérabilité pour stimuler l'innovation et la concurrence.
3. Mesures de protection : Interdire les utilisations inacceptables (par exemple, la notation sociale), mettre à jour les lois sur la protection de la vie privée et le travail pour endiguer l'exploitation (y compris les travailleurs des plateformes), garantir un consentement et une responsabilisation significatifs, appliquer des règles antitrust et limiter l'utilisation de l'IA par le gouvernement dans les rapports publics et la transparence conformément à la Directive sur la prise de décisions automatisée.
4. Services inclusifs et innovation : Déployer des assistants d'IA pour des services gouvernementaux et juridiques accessibles et multilingues qui soutiennent les personnes handicapées et divers utilisateurs; fournir des incitatifs fiscaux, des bacs à sable réglementaires et une harmonisation internationale visant à soutenir une croissance responsable.
5. Application de la loi : Imposer des sanctions pouvant atteindre 7 % du chiffre d'affaires annuel mondial en cas de violations graves, rendre obligatoire le signalement public et mettre en place des mécanismes de

recours accessibles aux citoyens. 6. Calendrier : D'ici 2026, rédiger et faire progresser la loi canadienne sur l'intelligence artificielle. D'ici 2027, renforcer et établir des organismes de surveillance. D'ici 2028, achever la mise en oeuvre complète. Mobiliser divers intervenants, y compris la société civile, pour favoriser la confiance et l'inclusion.

**Autrices :** Omar, Maria & Thompson, Anne

## **74292– Élever les mesures d'efficacité énergétique au rang de projet d'intérêt national**

**Groupe de parrainage :** Caucus national

**ATTENDU QUE**, par le passé, le gouvernement canadien a mis en place divers projets qui visaient à améliorer l'efficacité énergétique, que ce soit par le biais du Prêt canadien pour des maisons plus vertes, par le programme écoÉNERGIE ou par d'autres programmes; et qu'il a obtenu plus ou moins de succès;

**ATTENDU QUE** les mesures d'efficacité énergétique, qui comprennent des technologies comme les thermopompes, l'isolation, les ampoules à DEL et autres, sont au nombre des mesures les plus rentables; que l'énergie la moins chère est celle dont on ne se sert pas; et que ces technologies font économiser de l'argent aux Canadiens tout en créant des emplois;

**ATTENDU QUE** près d'un demi-million de Canadiens travaillent dans le secteur de l'efficacité énergétique et que les recettes sont le plus souvent réinjectées dans les communautés canadiennes, et ce, au bénéfice de la population canadienne;

**ATTENDU QUE** des pays comme les États-Unis se classent parmi les pires pays au monde en matière d'efficacité énergétique, alors que des pays comme l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, le Japon, la Suède, le Danemark et la Finlande se classent en tête;

**ATTENDU QU'**au Canada, les mesures d'efficacité énergétique méritent d'être considérées comme un projet d'intérêt national pour que le Canada rejoigne les rangs des meilleurs pays en matière d'efficacité énergétique;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- investir massivement dans des mesures d'efficacité énergétique pour devenir un leader à cet égard, et à élaborer un cadre d'action qui évolue des programmes visant à obtenir plus d'économies d'énergie et à réduire les gaz à effet de serre vers la création d'un parc immobilier entièrement respectueux des normes en matière d'adaptation aux changements climatiques.

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- fixer un objectif national d'élimination de la pauvreté énergétique;
- établir des cadres à long terme pour mettre en oeuvre des plans de rénovation des bâtiments au niveau infranational ainsi que pour les nations autochtones;
- élargir le mandat de la Banque de l'infrastructure du Canada pour y inclure les rénovations des bâtiments résidentiels.

**Auteur:** St-Pierre, Eric

## **12212– ÉLARGIR ET DIVERSIFIER LES RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA**

**Groupes de parrainage :** Parti libéral du Canada (Nouvelle-Écosse)

**ATTENDU QUE** la dépendance à une seule administration pour la majeure partie du commerce international du Canada accroît la vulnérabilité du pays aux perturbations économiques [1];

**ATTENDU QUE** le Canada défend depuis longtemps les principes d'un commerce international libre et équitable [2];

**ATTENDU QUE** la conclusion de nouveaux accords commerciaux avec d'autres partenaires renforce la position et l'influence du Canada sur la scène internationale, tout en ouvrant de nouveaux marchés pour les entreprises canadiennes [3];

**ATTENDU QUE** le renforcement et l'application des accords commerciaux existants favorisent la certitude des marchés et la solidification des relations avec les partenaires commerciaux du Canada [4];

**ATTENDU QUE** les pays utilisent de plus en plus le commerce comme une arme pour contraindre leurs partenaires commerciaux et leur arracher des concessions injustes [5];

**IL EST RÉSOLU** que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- diversifier l'exposition du Canada au commerce international afin qu'aucune administration ne représente plus de 50 % du volume total des échanges commerciaux du pays, en négociant de nouveaux accords commerciaux, en renforçant la promotion des exportations et les incitatifs liés à celles-ci, et en investissant dans des chaînes d'approvisionnement nationales plus résilientes;
- élaborer de nouveaux accords commerciaux avec des pays traditionnellement sous-représentés dans les politiques commerciales du Canada, notamment ceux d'Amérique du Sud et d'Afrique;
- associer les politiques commerciales du Canada à ses objectifs de sécurité nationale afin d'améliorer la sécurité économique du pays et de protéger les industries et les intérêts commerciaux canadiens essentiels.

**Auteur:** Tobin, Shamus

### **RÉFÉRENCES**

1) Colin Fagnan. Canada's Trade Future: Balancing the U.S. Partnership with Global Diversification. Enterprise Europe Network. Consulté le 14 novembre 2025 : <https://een-canada.ca/2025/03/30/canadas-trade-future-balancing-the-u-s-partnership-with-global-diversification/>

2) Majore Denise C.A. Sweet. Trade Globalization: Effects on Canadian National Security. Collège des Forces canadiennes. Consulté le 16 novembre 2025 : <https://www.cfc.forces.gc.ca/259/290/23/286/Sweet.pdf>

3) John McNally. Eager Beavers: What Trade-Enabling Infrastructure Does Canada Need to Diversify Its International Clientele?. Banque Scotia. Consulté le 14 novembre 2025 : <https://www.scotiabank.com/ca/en/about/economics/economics-publications/post.other-publications.insights-views.cdn-trade-infrastructure--june-25--2025-.html>

4) Gouvernement du Canada. Le point sur le commerce du Canada 2022 : Les avantages des accords de libre-échange. Consulté le 16 novembre 2025 : <https://international.canada.ca/fr/affaires-mondiales/organisation/rapports/economiste-chef/point-commerce/2022>

5) Sunny Peter. Economic Statecraft: When Trade Becomes a Weapon. DiploPolis. Consulté le 14 novembre 2025 : <https://www.diplopolis.com/power-plays/economic-statecraft-when-trade-becomes-a-weapon/>

## **35356 – RÉFORME ÉLECTORALE 50 PLUS 1**

**Groupe de parrainage :** Parti libéral du Canada (Ontario)

**ATTENDU QUE** le premier ministre Justin Trudeau s'était engagé à remplacer le système électoral majoritaire à un tour dans le cadre de sa campagne électorale de 2015. Un comité multipartite a été constitué et trois options ont été examinées :

- Organiser des forums publics pour examiner les options (PCC)
- Bulletin de vote classé (PLC)
- Représentation proportionnelle (Parti vert et NPD)

Aucun consensus n'ayant été atteint, la réforme électorale a été abandonnée.

**ATTENDU QUE** le système actuel peut aboutir à la victoire d'un candidat ayant obtenu moins de la majorité des voix.

**ATTENDU QUE** le fait d'exiger qu'un candidat obtienne au moins 50 % des voix plus une voix garantirait au vainqueur une plus grande légitimité démocratique.

**ATTENDU QUE** le taux de participation électorale peut augmenter lorsque les électeurs ont la possibilité de classer les candidats, ce qui leur permet de voter selon leurs véritables préférences sans craindre de diviser les voix.

**ATTENDU QUE** les bulletins de vote classés et les systèmes à deux tours peuvent favoriser des campagnes plus courtoises, les candidats pouvant compter sur le soutien des électeurs ayant exprimé un second choix.

**ATTENDU QUE** la proposition réduit le nombre de votes perdus ou « morts », en particulier dans les circonscriptions où un parti l'emporte systématiquement.

**ATTENDU QUE** les bulletins de vote classés réduisent la nécessité de multiples élections, les recomptages devenant moins probables.

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le Gouvernement du Canada à :

- adopter un système électoral exigeant que les candidats obtiennent 50 % des voix plus une pour être élus. Cela peut être réalisé par le biais d'un système de vote préférentiel ou, à défaut, d'un second tour. Si un candidat obtient moins de 50 % des voix lors du premier tour, il sera soumis à une procédure de révocation ou à un nouveau scrutin dans un délai d'un an.

**Auteur:** Bradley, Ron

## 35158 – PROTÉGER ET RENFORCER LA DÉMOCRATIE CANADIENNE

Groupe de parrainage : Parti libéral du Canada (Ontario)

**ATTENDU QUE** la démocratie canadienne repose sur les principes de transparence, de responsabilité, d'inclusion et de protection des droits de la personne [1];

**ATTENDU QUE** les défis récents, notamment la désinformation, la baisse du taux de participation électorale, la sous-représentation des communautés marginalisées et l'érosion de la confiance du public, menacent la santé et la résilience des institutions démocratiques [2];

**ATTENDU QUE** les peuples autochtones, en tant que premiers intendants de ces terres, continuent de se heurter à des obstacles systémiques qui les empêchent de participer pleinement et équitablement aux processus démocratiques, et ce, malgré leurs droits inhérents et les relations de nation à nation confirmés dans les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones (DNUDPA) [3];

**ATTENDU QUE** les municipalités, les organisations communautaires et la société civile jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'engagement démocratique, de l'éducation civique et de la gouvernance inclusive [4];

**IL EST RÉSOLU** que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- adopter une approche pansociétale pour protéger la démocratie, en privilégiant la collaboration entre les gouvernements, la société civile, les médias et le monde universitaire et en tenant compte des éléments suivants :
- favoriser une éducation publique accessible et non partisane sur les droits, les responsabilités et les institutions démocratiques en accordant une attention particulière aux jeunes, aux nouveaux arrivants et aux groupes qui ont toujours été sous-représentés;
- plaider en faveur de systèmes électoraux équitables et inclusifs à tous les ordres de gouvernement, ce qui inclut des mesures visant à augmenter la participation électorale, à réduire les obstacles à la participation et à envisager l'établissement d'un système de représentation proportionnelle;
- défendre les droits des peuples autochtones à l'autonomie et à la représentation gouvernementales, et soutenir des mécanismes faisant que les Autochtones prennent part activement à la prise de décision démocratique;
- favoriser des pratiques gouvernementales ouvertes, notamment l'accès à l'information, la consultation publique et des mécanismes visant à responsabiliser les élus;
- soutenir les efforts visant à lutter contre la désinformation en ligne, à protéger l'intégrité électorale et à s'assurer que les plateformes numériques sont utilisées pour renforcer, et non pour affaiblir, le discours démocratique.

**Autrice:** Harris-Mitchell, Patricia

### RÉFÉRENCES

[1] <https://www.canada.ca/fr/institutions-democratiques/services/democratie-canada.html>

[2] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2025001/article/00008-fra.htm>

[3] <https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/index.html>

[4] <https://www.amo.on.ca/civic-education-and-engagement>

## **59428– RESTREINDRE L'UTILISATION DE LA DISPOSITION DE DÉROGATION**

**Groupe de parrainage :** Parti libéral du Canada (Colombie-Britannique)

**ATTENDU QUE** les provinces ont recours à la disposition de dérogation pour adopter des règlements qui ne sont pas harmonisés à la Constitution du Canada.

**IL EST RÉSOLU** que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- invoquer un droit de veto sur toute loi provinciale qui se prévaut de la disposition de dérogation de façon proactive avant d'avoir épuisé tous les recours judiciaires.

**Autrice:** Higginbotham, Judy

## **71101 – RÉFORME ÉLECTORALE – PASSAGE À UN SYSTÈME DE REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE**

**Groupe de parrainage :** Commission libérale féminine nationale

**ATTENDU QUE** le système uninominal majoritaire à un tour du Canada accorde chaque circonscription au candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix, ce qui fait que le gagnant rafle tout, que la représentation est faussée, que les divisions régionales sont accentuées et que la participation électorale des groupes sous-représentés est découragée;

**ATTENDU QU'un** système de représentation proportionnelle traduirait plus fidèlement les votes en sièges, refléterait la diversité politique dans les provinces et les territoires et favoriserait la collaboration et la formation de coalitions qui encouragent les femmes et les candidats issus des minorités;

**ATTENDU QU'un** système de représentation proportionnelle peut réduire les revirements politiques brusques après les élections, favoriser la planification à long terme et réduire les pertes liées aux changements de programmes;

**ATTENDU QUE** plus de 130 pays, dont des démocraties stables comme l'Allemagne, la Suède, le Danemark et l'Irlande, utilisent des systèmes de représentation proportionnelle ou mixte (Electoral Reform Society, 2025) [1];

**ATTENDU QUE** les « processus inclusifs et délibératifs dirigés par les citoyens » des assemblées de citoyens s'avèrent efficaces pour traiter des questions constitutionnelles complexes et renforcer la légitimité publique, comme l'a démontré l'Irlande;

**ATTENDU QUE** la modernisation du système électoral canadien par l'adoption d'un système de représentation proportionnelle renforcera la démocratie, réduira la polarisation et fera en sorte que chaque vote compte également;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- établir une assemblée de citoyens (ou un organisme indépendant et interrégional comparable) chargée de créer et de recommander la forme de représentation proportionnelle la plus appropriée pour le Canada, en consultant des experts et en veillant à l'équilibre régional;
- mener une vaste campagne d'éducation publique sur la représentation proportionnelle, en expliquant les avantages, les défis et les données internationales qui y sont liés;
- obtenir un engagement multipartite pour mettre en oeuvre la recommandation de l'assemblée des citoyens avant les prochaines élections fédérales afin d'assurer une transition équitable, transparente et représentative.

**Auteur:** Morihovitis, Wendy

### **RÉFÉRENCES**

[1] <https://electoral-reform.org.uk/how-many-countries-around-the-world-use-proportional-representation/>

## **47226– COMBATTRE LA DÉSINFORMATION ET LA MÉSINFORMATION**

**Groupe de parrainage :** Parti libéral du Canada (Saskatchewan)

**ATTENDU QUE** la désinformation est de plus en plus répandue sur les réseaux sociaux par des acteurs malveillants dont l'objectif est de perturber la démocratie, ainsi que par des acteurs malhonnêtes qui créent du contenu uniquement pour leur profit personnel;

**ATTENDU QUE** de nombreux Canadiens croient à la désinformation et l'amplifient ou la diffusent sans le savoir, ce qu'on appelle la mésinformation;

**ATTENDU QUE** la désinformation a été désignée comme une menace pour la sécurité du Canada, érodant la confiance dans nos institutions et nos dirigeants, et attisant la division et l'animosité qui mènent à davantage d'intolérance, de haine des « autres », de harcèlement susceptible d'engendrer de la violence;

**ATTENDU QUE** les algorithmes des médias sociaux favorisent la diffusion d'informations conçues pour susciter des réactions émotionnelles irrationnelles, récompensant ainsi du contenu scandaleux;

**ATTENDU QUE** de nombreuses personnes et entités qui se livrent à la désinformation et à la mésinformation, qui font du harcèlement, qui profèrent des menaces et qui diffusent des discours haineux en ligne ne sont pas tenues responsables;

**ATTENDU QUE** certains représentants élus sont des auteurs de désinformation et de mésinformation.

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- mettre sur pied un comité d'enquête non partisan afin de :
  - recueillir des renseignements et des conseils auprès de spécialistes sur les menaces que la désinformation et la mésinformation font peser sur notre démocratie;
  - faire rapport des conclusions tirées;
  - formuler des recommandations au gouvernement au sujet des options et des pratiques exemplaires qui pourraient être mises en oeuvre pour protéger notre démocratie.

**Auteur:** Nixon, Doug

## **72036 – AFFIRMER LA RECONNAISSANCE DES DROITS AUTOCHTONES ET FAIRE AVANCER LA RÉCONCILIATION**

**Groupes de parrainage :** Commission des peuples autochtones

**ATTENDU QUE** l'avancement de la mise en oeuvre des traités est indispensable pour la réconciliation et la justice ainsi que pour l'honneur de la Couronne, et que le Canada a adopté la DNUDPA;

**ATTENDU QUE** la Commission royale sur les peuples autochtones, la Commission de vérité et réconciliation du Canada et l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées énoncent une vision de justice, de reconnaissance et de relations renouvelées entre les peuples autochtones et l'État canadien.

**IL EST RÉSOLU QUE** le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- adopter sur-le-champ une nouvelle proclamation royale ainsi qu'un nouveau pacte de réconciliation afin de redéfinir la relation de nation à nation avec les peuples autochtones, et à instaurer une loi complémentaire pour consolider ses engagements, y compris la répudiation de la doctrine de la découverte et de la terra nullius;
- mandater les ministres afin qu'ils réalisent des progrès considérables en ce qui a trait aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, et ce, en s'employant à mettre en oeuvre les autres appels à l'action relevant de la compétence fédérale au cours des deux prochaines années, et qu'ils présentent des rapports d'étape annuels s'adressant au public;
- mettre sur pied un organisme parlementaire indépendant de type « commission de révision sur les peuples autochtones », dirigé par un commissaire autochtone, afin de suivre les progrès réalisés en ce qui a trait à la mise en oeuvre des traités, à l'autonomie gouvernementale et au mieux-être social, et d'en rendre publiquement compte;
- affirmer que les traités sont des ententes évolutives et qu'ils constituent le fondement de la relation entre les nations autochtones et l'État canadien, et reconnaître les droits inhérents et issus des traités des peuples autochtones;
- appuyer les processus dirigés par les Autochtones pour définir, interpréter et mettre en oeuvre les droits issus des traités, notamment par des moyens juridiques, politiques et éducatifs;
- collaborer pleinement avec les nations autochtones pour mettre en oeuvre les traités en respectant l'esprit et l'intention qui les sous-tendent;
- adopter des lois pour protéger les communautés autochtones contre les déplacements forcés et à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire les déplacements sans consentement libre, préalable et éclairé.

**Autrice:** Robinson, Michelle